Club fondé en 1948



UNION ATHLÉTIQUE VALETTOISE FOOTBALL

Association loi 1901 déclarée à la Préfecture du Var sous le n° W832005411 Affiliation F.F.F. n° 503322 Agrément Jeunesse & Sports n° 9585 du 20/06/50 – n° SIRET 424 157 659 00014

CONVOCATION

Assemblée Générale du 22 juin 2024

Lieu: stade Angelin Segond (salle Ramos)

Horaire: 9h30

Ordre du jour

- 1- Ouverture de la séance par Alain Savelli, président
- 2- Rapport moral par Marc Faure, secrétaire général Résolution 1 : approbation du rapport moral
- 3- Rapport financier par Patrick Ferrero, trésorier

 Résolution 2 : approbation des comptes de l'exercice 2023-2024
- 4- Bilan sportif par Olivier Auvaro, manager général
- 5- Présentation de la saison 2024-2025
- 6- Questions diverses

Celles-ci doivent être adressées au plus tard le 20 juin 2024 par courriel à <u>uavfootball@free.fr</u>.

Siège Social : Stade Angelin Segond – Chemin de Terre Rouge – 83160 LA VALETTE DU VAR Tél. : 09 54 70 35 55 – 04.94.20.41.83

Email: uavfootball@free.fr - Site Internet: uavfootball.com

Rappel des dispositions statutaires relatives à l'assemblée générale (article 8)

« L'assemblée générale fixe le taux de remboursement des frais de déplacements, de mission et de représentation effectués par les membres du comité de direction, dans l'exercice de leur fonction.

L'assemblée générale comprend tous les membres à jour de leur cotisation, et âgés de seize ans révolus le jour de l'assemblée.

Elle se réunit une fois par an et est convoquée par le comité de direction, quinze jours au moins avant la date fixée.

L'ordre du jour est réglé par le comité de direction et elle délibère sur le rapport relatif à la gestion, la situation morale et financière de l'association.

Elle approuve les comptes et vote le budget de l'exercice suivant.

Pour la validité des délibérations, la présence du quart des membres est nécessaire.

Si le quorum n'est pas atteint, une nouvelle convocation est adressée avec le même ordre du jour, l'assemblée délibérant alors quel que soit le nombre de participants. »

.....